

RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 00354

Numéro SIREN : 909 598 054

Nom ou dénomination : ASC4 ELVIA

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2023 sous le numéro de dépôt 1917

ASC4 Elvia
Société par actions simplifiée
au capital de 8.400.500 euros
Siège social : avenue d'Ochsenfurt – 50200 Coutances
909 598 054 RCS Coutances

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
le vingt et un avril,

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président du Conseil de Surveillance ;
- Nomination d'un nouveau membre et du Président du Conseil de Surveillance ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission de la Société Adixma en qualité de membre et de Président du Conseil de Surveillance avec effet au 21 avril 2023

L'Associé Unique,

constate, avec effet au 21 avril 2023, la démission de la société ADIXMA de ses fonctions de membre et de Président du Conseil de Surveillance de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DÉCISION

Nomination de Stéphane Mayer en qualité de membre et Président du Conseil de Surveillance

L'Associé Unique,

conformément aux stipulations de l'article 13.3 des statuts de la Société, et connaissance prise de la proposition du Président de nommer Monsieur Stéphane Mayer en qualité de Membre et Président du Conseil de Surveillance,

décide de nommer **Monsieur Stéphane Mayer**, né le 10 décembre 1962 à Boulogne (92100), de nationalité française, demeurant 91 rue du Cherche Midi, 75006 Paris, en qualité de membre et Président du Conseil de Surveillance de la Société, à compter du 21 avril 2023, pour une durée indéterminée.

Monsieur Stéphane Mayer a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Membre et Président du Conseil de Surveillance de la Société et qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DÉCISION

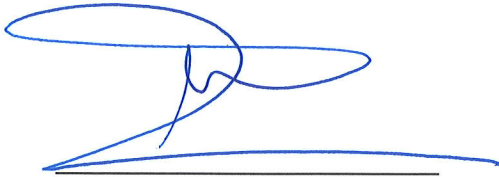
Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie certifiée conforme ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet de procéder à toutes formalités de dépôts, immatriculations, inscriptions modificatives ou radiations auprès du greffe du Tribunal de Commerce et du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, et partout où il sera besoin, et, en conséquence, de certifier tous documents, timbrer tous actes, signer toutes formules, déposer toutes pièces, retirer ou recevoir tous documents consécutifs aux formalités précitées au nom et pour le compte de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

*
* *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après la lecture, a été signé par l'Associé unique.



Ace Aéro Partenaires

Associé

Représenté par Tikehau Investment Management

Représenté par Marwan Lahoud